

PROTÉGÉ ET CONFIDENTIEL
Diffusion interdite en vertu de toute législation sur l'accès à l'information

Comité permanent des finances
131, rue Queen, 6^e étage
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Le 5 août 2016

Objet : Consultation prébudgétaire de 2017

Chers membres du Comité permanent des finances,

Nous vous prions d'accepter ce mémoire au nom de l'Association canadienne des boissons (ACB) et de ses membres pour que le comité puisse s'en inspirer dans la préparation du budget fédéral de 2017.

Nous nous réjouissons à la perspective de collaborer avec le gouvernement au sujet de ces recommandations dans le cadre de discussions fructueuses.

Si vous avez des questions sur les renseignements fournis, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

En vous remerciant à l'avance, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président de l'Association canadienne des boissons,



Jim Goetz

MÉMOIRE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES BOISSONS DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES

CONTEXTE : APERÇU DE L'ACB

L'Association canadienne des boissons (ACB) représente le large éventail d'entreprises qui fabriquent et qui distribuent la majorité des boissons rafraîchissantes non alcoolisées que l'on consomme au Canada.

L'ACB est le porte-parole de plus de 60 marques de jus, d'eaux embouteillées, de boissons pour sportifs, de thés et de cafés glacés prêts à boire, de boissons enrichies, de boissons gazeuses, de boissons énergisantes et d'autres boissons non alcoolisées.

Les membres de l'ACB emploient directement et indirectement près de 60 000 Canadiens dans plus de 220 installations de production, bureaux et centres de distribution partout au Canada. En fait, la plupart des boissons non alcoolisées au Canada sont fabriquées et expédiées ici même, dans presque toutes les provinces et tous les territoires du pays. En outre, la vente des produits de nos membres par l'entremise des épiceries, des services d'alimentation, des machines distributrices et des dépanneurs permet d'appuyer des dizaines de milliers d'entreprises indépendantes et des centaines de milliers d'emplois dans les domaines de la vente au détail et des services d'alimentation.

Au total, l'incidence des activités de l'industrie des boissons (effets directs, indirects et induits) s'élève, chaque année, à environ 900 millions de dollars en recettes gouvernementales.

Les membres de l'ACB sont résolus à maintenir et à augmenter leur contribution à l'économie canadienne et aux collectivités où ils exercent leurs activités.



Nombre d'établissements	220
Emplois	58 996
Valeur ajoutée (PIB)	6 652,1 M\$
Revenu d'emploi	3 275,4 M\$
Recettes fiscales (provinciales et fédérales)	892,4 M\$

Bien que l'industrie des boissons au Canada adhère aux priorités du gouvernement pour ce qui est de promouvoir l'innovation et d'élargir les occasions d'affaires dans le secteur, elle fait également face à de plus en plus d'obstacles à la croissance, notamment des facteurs de stress financiers que subissent nos membres tous les jours. Lorsqu'on tient compte de l'engagement de l'industrie des boissons à offrir des salaires au-dessus de la moyenne à ses travailleurs et à investir dans des programmes communautaires qui appuient la santé publique et la sensibilisation, force est de constater que les fabricants et les distributeurs de boissons participent activement à la vitalité de l'économie canadienne. Toutefois, ils doivent prendre des décisions difficiles tout en essayant de maintenir et de favoriser la croissance de leurs entreprises.

COMMENTAIRES SUR LES THÈMES DES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES DE 2017

Quelles mesures fédérales pourraient aider les entreprises canadiennes – dans toutes les régions et tous les secteurs – à atteindre leurs objectifs en matière d'expansion, d'innovation et de prospérité et contribuer ainsi au développement économique du pays?

Pour assurer la croissance économique, il est essentiel de donner aux entreprises canadiennes un environnement favorable et stable afin qu'elles puissent croître et réussir en toute confiance.

Éviter d'imposer des taxes visant des produits particuliers

L'industrie canadienne des boissons est de plus en plus menacée par des mesures punitives comme des taxes visant des produits particuliers, lesquelles ne sont pas fondées sur des preuves scientifiques. L'exemple le plus récent constitue la lutte contre l'obésité au Canada.

L'ACB et ses membres reconnaissent que l'obésité représente un défi crucial pour les citoyens, la santé publique et les ressources gouvernementales. Les experts, dont Santé Canada, conviennent que le surpoids et l'obésité mettent en cause une multitude de facteurs complexes, notamment les comportements liés à la santé, comme les habitudes alimentaires, l'activité physique quotidienne, ainsi que les déterminants sociaux, environnementaux et biologiques plus globaux.

Ceux qui sont pour l'idée de soumettre les boissons sucrées à des interdictions ou à des taxes estiment que de telles mesures pourraient aider à contrer la hausse des taux d'obésité, en partant de l'hypothèse que les Canadiens consomment trop de boissons gazeuses. Ce n'est toutefois plus le cas.

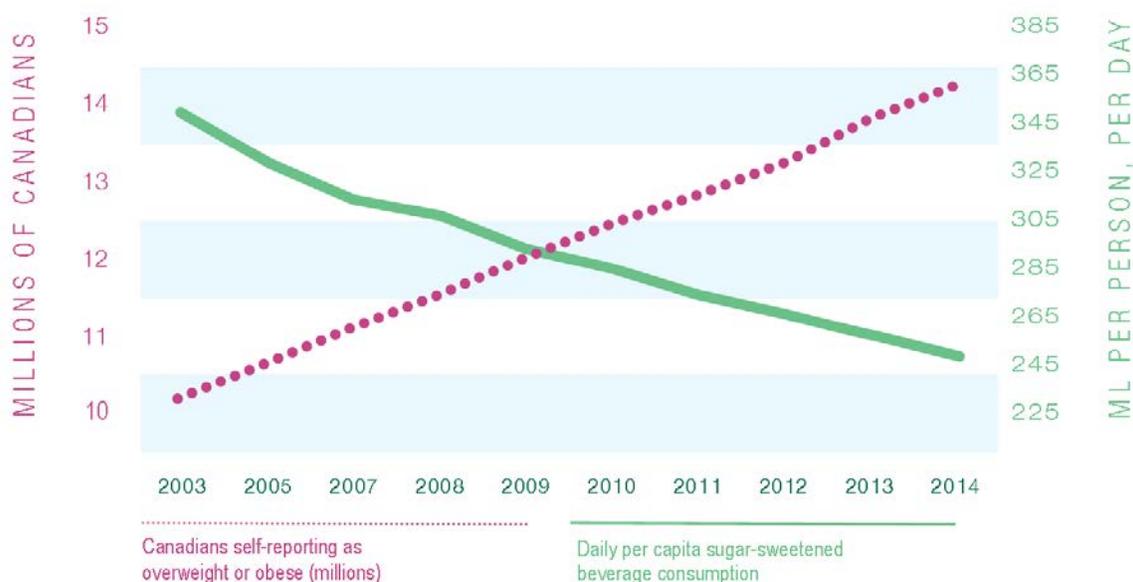
Selon la plus récente version accessible au public de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de Statistique Canada, les boissons gazeuses et les boissons aux fruits ne représentaient que 3,9 % des calories quotidiennes consommées par le Canadien moyen¹.

¹ « La catégorie des *boissons aux fruits* comprend les boissons qui contiennent moins de 100 % de jus de fruits. Ensemble, les boissons aux fruits et les boissons gazeuses ordinaires représentent la catégorie des boissons sucrées. » Rapports sur la santé, 20, rue Bay, WaterPark Place, 11^e étage Toronto ON M5J 2N8 Tél. : (416) 362-2424 Téléc. : (416) 362-3229
www.associationcanadiennedesboissons.ca

Cela signifie que 96 % des calories des Canadiens proviennent d'autres sources.

Par ailleurs, les données recueillies par Statistique Canada au cours des années suivantes montrent que la consommation de calories en provenance de boissons a continué de diminuer au Canada. En raison de la consommation réduite de boissons gazeuses et de la consommation accrue de boissons sans calories ou à faible teneur en calories au cours de la dernière décennie, la proportion de calories en provenance de boissons gazeuses et de boissons aux fruits est aujourd'hui plus faible que jamais.

Aucun autre fait n'illustre aussi clairement que cette statistique manque de corrélation entre le gain de poids et les boissons gazeuses, comme on peut le voir dans le graphique ci-dessous².



MILLIONS DE CANADIENS

ML PAR PERSONNE, PAR JOUR

Canadiens souffrant d'embonpoint ou d'obésité (mesures autodéclarées) – en millions

Consommation quotidienne de boissons sucrées par habitant

vol. 19, n° 4, décembre 2008 • Statistique Canada, Catalogue n° 82-003-XPE « Consommation de boissons par les enfants et les adolescents » • La santé compte

² Source pour les taux d'obésité : Statistique Canada. Source pour la consommation de boissons sucrées : Canadean www.canadean.com [EN ANGLAIS SEULEMENT]

Si l'on se fie aux données probantes du monde réel, ces taxes n'ont qu'un effet modeste sur la consommation et un effet minime ou nul sur la réduction des taux d'obésité, peu importe le pays où elles sont mises à l'essai.

Dans le cas du Mexique, deux études récentes confirment ce qui suit :

- Seule une réduction moyenne de 4,7 calories a été enregistrée pour un apport de calories quotidiennes de 3 025 par habitant, ce qui représente moins de 0,2 % de l'alimentation quotidienne du Mexicain moyen. Les auteurs de l'étude confirment qu'il est trop tôt pour déterminer si la taxe mexicaine fonctionne vraiment; ils admettent que leurs constatations ne sont que de nature observationnelle et qu'elles ne peuvent pas prouver la causalité³.
- Pareilles taxes ont une répercussion négative plus importante sur les ménages pauvres puisque ces derniers consacrent une plus large part de leur revenu aux aliments et aux boissons⁴.

Soulignons également que les Canadiens consomment beaucoup moins de boissons sucrées que nos voisins du Sud au Mexique et aux États-Unis, et les Canadiens privilégient déjà des choix plus équilibrés et plus modérés en ce qui concerne leur consommation de boissons.

De toute évidence, cette taxe a engendré des conséquences économiques bien réelles et créé une incertitude économique dans le secteur des aliments et des boissons, ce qui a ralenti les investissements. Près de 11 000 emplois ont été perdus en amont et en aval de la chaîne de valeur⁵. Retards d'expansion, rénovations des installations et annulations des circuits d'acheminement – voilà autant de facteurs qui ont entraîné des pertes d'emplois.

Ce genre de politique fiscale, qui est réputée n'avoir presque aucune incidence sur la santé publique, pourrait entraîner la réduction des opérations et nuire aux activités quotidiennes des 220 installations de l'industrie des boissons partout au Canada. Voilà qui suscite aussi des inquiétudes quant à la sécurité d'emploi pour les travailleurs canadiens de la classe moyenne.

En cette période d'incertitude, la perte d'emplois supplémentaires ne constitue pas une option viable. En protégeant les emplois de nos travailleurs, un plus grand nombre de personnes auront les moyens de payer des impôts et d'acheter des biens de consommation, ce qui permettra de rehausser la qualité de vie en général et de favoriser l'économie canadienne.

Au Canada, plusieurs gouvernements provinciaux ont récemment envisagé d'imposer une taxe sur les boissons sucrées, mais à l'issue de nombreuses analyses, elles ont conclu qu'une telle taxe ne contribuerait pas à l'objectif d'encourager les gens à faire de meilleurs choix alimentaires, d'autant plus qu'elle serait plus difficile à administrer que prévu.

³ BMJ (British Journal of Medicine)

⁴ <http://cie.itam.mx/sites/default/files/cie/15-04.pdf> [EN ANGLAIS SEULEMENT]

⁵ *The Non-Alcoholic Beverage Industry in Mexico*, Autonomous University of Nuevo Leon (AUNL). [EN ANGLAIS SEULEMENT]

Recommandations de l'ACB :

- Le gouvernement peut protéger les emplois et les investissements au Canada en veillant à ce que les règlements, les politiques et les mesures fiscales reposent sur des principes, des données scientifiques et l'équité.
- L'industrie des boissons estime que des règles du jeu équitables pour les entreprises canadiennes favorisent la continuité des investissements et de l'innovation. Par conséquent, le gouvernement devrait éviter d'instaurer une forme quelconque de taxe ciblée afin de permettre aux entreprises de boissons de continuer à offrir plus de choix aux consommateurs, d'accroître la compétitivité sur le marché canadien et d'améliorer les possibilités de création d'emplois.

Modernisation de la réglementation et élimination des formalités administratives

En plus d'assurer un environnement favorable et stable propice à la croissance des entreprises canadiennes, la modernisation de la réglementation et l'élimination des formalités administratives permettront à ces dernières de réaliser des économies et créeront les conditions nécessaires pour les aider à investir, innover et réussir, tout en préservant les perspectives d'emploi et les possibilités de croissance économique au sein de l'industrie des boissons.

Selon l'ACB, tous les enjeux et politiques connexes doivent non seulement se fonder sur des données scientifiques fiables, mais aussi être regroupés comme il se doit afin d'accroître l'efficacité des discussions, des consultations et du processus de mise en œuvre.

Déclaration obligatoire des édulcorants concentrés non caloriques dans l'espace principal de l'étiquette

Depuis plus de deux décennies, le Canada est le seul pays au monde à exiger que certains édulcorants concentrés non caloriques (p. ex. aspartame) soient déclarés dans l'espace principal de l'étiquette (aussi appelé « étiquetage sur le devant de l'emballage »). Aucun autre pays n'a jugé nécessaire d'adopter une telle exigence d'étiquetage. On peut lire sur le site Web de Santé Canada que les édulcorants non caloriques ne présentent aucun risque pour la santé; pourtant, ils doivent être déclarés dans l'espace principal. Dans sa forme actuelle, cette exigence crée de la confusion chez les consommateurs et semble attirer l'attention sur un problème de santé qui n'en est pas un.

Outre le fait que cette réglementation soit désuète et qu'elle ne soit plus nécessaire, le programme fédéral en matière d'innovation dépendra de la capacité du gouvernement de mettre de l'avant la modernisation de la réglementation en temps opportun. En éliminant cet obstacle réglementaire, le gouvernement permettra à l'industrie des aliments et des boissons d'innover davantage. La présence de règlements désuets et l'incapacité de les moderniser en temps opportun et de façon concurrentielle entravent l'innovation, la recherche et le développement au sein de notre secteur, qui joue pourtant un rôle important dans l'économie canadienne.

Santé Canada convient que l'exigence de déclaration dans l'espace principal est injustifiée et qu'elle devrait être supprimée, mais la question n'a toujours pas été résolue, même si cela fait plus de 20 ans qu'on la soulève.

Au bout du compte, Santé Canada doit aller de l'avant et remplir son engagement de régler la question de l'étiquetage des édulcorants non caloriques.

Créer des règlements permanents pour les boissons énergisantes

Le gouvernement du Canada avait annoncé précédemment son intention de créer des règlements permanents pour les boissons énergisantes d'ici 2016 au terme d'un processus de recherche des faits sur une période de cinq ans; toutefois, ce délai est maintenant prolongé pour une durée indéfinie. L'ACB estime que, dans la foulée de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) et de l'analyse des travaux de recherche financés par l'industrie pour le compte de Santé Canada, le gouvernement dispose maintenant d'amplement de données sur lesquelles appuyer ses règlements sur les boissons énergisantes. La mise au point définitive de ces règlements permettrait de réduire considérablement, d'une part, les coûts élevés du processus réglementaire auquel doivent se soumettre les entreprises et, d'autre part, la charge de travail de la Direction des aliments, qui s'occupe actuellement du processus fastidieux lié aux lettres d'autorisation de mise en marché (LAMT).

Recommandations de l'ACB :

- Pour que les entreprises de l'industrie des boissons puissent continuer dans la voie de la réussite, le gouvernement doit veiller à ce que les consultations et les modifications réglementaires connexes soient regroupées afin de réduire au minimum l'incidence financière de la mise en œuvre.
- Nous encourageons le gouvernement à supprimer l'exigence d'étiquetage sur le devant de l'emballage pour les édulcorants non caloriques.
- Le gouvernement devrait collaborer avec l'industrie pour mettre au point des règlements sur les boissons énergisantes dans les 12 prochains mois.

CONCLUSION

L'ACB et ses membres ont à cœur la santé et le bien-être des Canadiens et espèrent poursuivre la collaboration avec le gouvernement fédéral afin de continuer à offrir des produits de qualité auxquels les consommateurs canadiens peuvent faire confiance.

Le gouvernement du Canada a, lui aussi, indiqué clairement sa détermination à établir des conditions propices à la croissance de la productivité. Pour assurer la réussite dans les années à venir, il est crucial que la productivité et l'efficacité ne soient pas entravées par des mesures punitives injustifiées, comme des taxes, des interdictions ou des restrictions imposées à nos produits. Nous appuyons sans réserve les intentions déclarées du gouvernement : prendre des décisions stratégiques fondées sur des données probantes, simplifier les processus dans l'ensemble des ministères et en encourager l'utilisation continue.

Les recommandations de l'ACB et les points saillants stratégiques que l'on trouve dans le présent mémoire sont faciles à mettre en œuvre, et ce, sans frais pour le gouvernement. D'ailleurs, dans bien des cas, les fonctionnaires s'entendent avec l'industrie sur la nécessité de régler ces questions (p. ex. révocation de la déclaration obligatoire de certains édulcorants concentrés/non caloriques dans l'espace principal de l'étiquette).

En créant un environnement concurrentiel et propice à la prospérité des entreprises, le gouvernement du Canada permettra à l'industrie des boissons de conserver son rôle de chef de file en ce qui concerne l'innovation des produits, la sensibilisation en matière de santé publique et la durabilité environnementale. Il en résultera ainsi des possibilités d'investissements considérables dans les emplois partout au pays et, par conséquent, une économie plus stable pour l'ensemble des Canadiens.